



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 31
4 août 2006

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 510'000.- pour l'installation du théâtre élisabéthain du Clédar dans le périmètre des Rives du Lac

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La Compagnie de théâtre du Clédar, installée au Sentier, a l'habitude de créer tous les deux ans un spectacle d'été original, nécessitant un lieu ou une installation scénique particulière. En 2005, le Clédar a frappé fort : un ingénieur et un constructeur-scénographe ont été mandatés pour réaliser un théâtre d'été de 220 places inspiré par la reconstitution londonienne du fameux "Globe Theater" de Shakespeare (XVIe siècle). La presse s'est d'ailleurs largement faite l'écho de cette réalisation, et un film retraçant l'aventure de ce théâtre sera diffusé prochainement sur les écrans romands.

Ayant beaucoup investi dans la réalisation de cette construction, et celle-ci, sans être éternelle, étant faite pour durer au minimum une quinzaine d'années, la Compagnie du Clédar souhaite vendre ce théâtre d'été en 2007, après l'avoir exploité pour une seconde création.

Intéressés, nos responsables culturels ont fait le déplacement du Sentier, visité en détail cette construction et rencontré son concepteur et le président de la Compagnie. Après cette visite, la conviction a été acquise que l'installation de cette structure à Yverdon-les-Bains aurait une utilité et un sens évidents, alors que de son côté la Compagnie du Clédar verrait d'un bon œil sa présence dans l'Arc jurassien plutôt qu'ailleurs en Suisse ou à l'étranger. Après concertation avec le Service de l'urbanisme et des bâtiments, il est apparu que la mise en évidence de ce théâtre élisabéthain dans le cadre de l'aménagement des Rives du Lac apporterait une "plus value" sensible à cette

nouvelle zone de loisirs et qu'elle contribuerait largement aux possibilités d'animation de ce secteur.

Sur le plan de la programmation, ce théâtre élisabéthain se prête aussi bien à des spectacles de théâtre traditionnel qu'à des concerts de musique de chambre, des animations pour enfants l'après-midi, des soirées d'humoristes ou des manifestations telles que concerts d'ensembles locaux, groupes musicaux divers, tournées de troupes de jeunes, etc.

La Compagnie du Clédar a étudié le prix de vente de cette structure qui s'élève à fr. 130'000.-. Le théâtre est construit de telle sorte qu'il est possible de le laisser en place, fermé, pendant l'hiver. Afin de garantir un bon état de conservation de l'installation tout au long de l'année, il y a cependant lieu de prévoir un certain nombre d'aménagements plus durables et d'élargir ses commodités (loges, foyer, toilettes). Une enveloppe globale pour l'ensemble de ce projet (arrivées techniques comprises) est estimée à quelque fr. 380'000.-. Ce chiffre peut paraître élevé ; cependant, les avantages d'une telle acquisition sont considérables. Son intégration à un concept général d'aménagement urbain, comme la possibilité d'amortissement sur plusieurs années, permettent de relativiser l'importance de l'investissement.

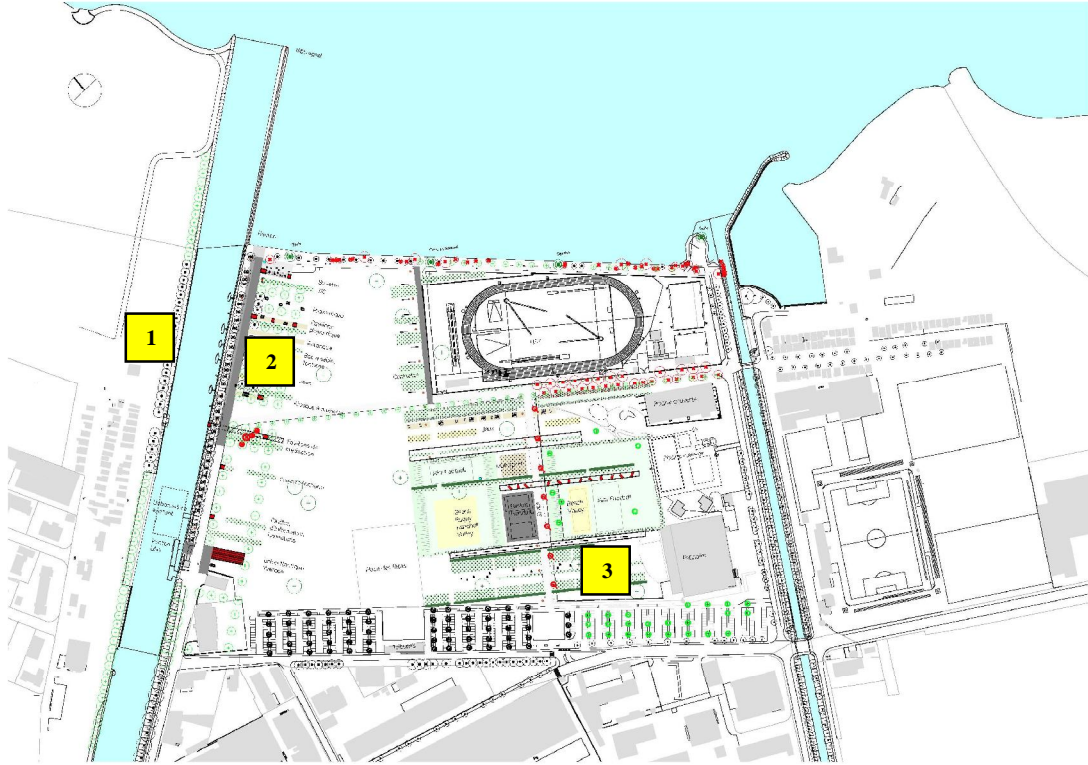
LE PROJET D'IMPLANTATION AUX RIVES DU LAC

Le Service des affaires culturelles et celui de l'Urbanisme et des Bâtiments ont donc développé l'étude du projet du Théâtre du Clédar. Les aspects suivants ont été traités :

- L'implantation
- Les aspects financiers
- L'exploitation et le fonctionnement

L'IMPLANTATION

Une étude des sites potentiels au bord du lac a été effectuée et trois emplacements ont été retenus qui sont représentés ci-dessous :



Variante 1

Avantages : terrain non construit et disponible, propriété communale, permettrait de créer une animation sur la rive gauche de la Thièle

Inconvénients : aspects réglementaires à éclaircir car l'affectation prévoit une zone de camping et d'hébergement, emplacement à l'écart de l'animation du futur parc des Rives du Lac, absence de parking

Variante 2

Avantages : localisation cohérente par rapport à la vocation du secteur d'activités publiques, terrain propriété communale, projet compatible avec le règlement, synergies possibles avec d'autres équipements prévus, en particulier la buvette

Inconvénients : difficulté de trouver une localisation appropriée tout en conservant la cohérence architecturale des pavillons situés le long de la Thièle

Variante 3

Avantages : propriété communale, projet compatible avec le règlement, proximité immédiate du parking

Inconvénients : projet situé à proximité des activités sportives, cohabitation difficile entre les différentes activités dans ce secteur

Une étude de détail a été conduite pour préciser cette localisation, ainsi que les synergies à envisager avec d'autres équipements prévus. Par ailleurs, une réflexion sur l'architecture afin d'assurer l'intégration de la construction dans le site a également été menée.

C'est ainsi que la Municipalité a retenu l'emplacement no 2 afin de créer à l'embouchure de la Thièle un pôle culturel attractif et capable d'animer ce secteur. La tente du théâtre sera emballée sur deux mètres de haut d'une palissade en bois similaire aux pavillons déjà prévus le long du quai de Nogent. De plus un édicule au bord du quai permettra de signaler l'accès et le parcours menant à l'entrée du public. Cet ensemble sera intégré à la buvette déjà prévue dans le cadre de l'aménagement des Rives du Lac afin de créer un ensemble architectural.

Cette notion d'ensemble sera renforcée par le rattachement de l'exploitation de la buvette à l'association qui gèrera le théâtre. Cela permettra de proposer des animations communes aux deux activités ainsi que de créer un lieu de détente ouvert au public et aux gens venant visiter le théâtre.

Les questions d'implantation ont fait l'objet d'une étude préliminaire. En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, cette étude sera affinée en vue de la mise à l'enquête qui aura lieu dans le courant du premier semestre 2007.

ASPECTS FINANCIERS

Construction :

La compagnie du Clédar s'engage, pour la somme convenue de fr. 130'000.-, à fournir les infrastructures et prestations suivantes :

- théâtre complet avec toile en PVC résistant environ 15 à 20 ans. Une discussion avec l'ECA permettra de régler les adaptations techniques conformément aux directives en vigueur ;
- trois conteneurs en bois pour l'arrière scène et les loges ;
- mise à disposition de deux ingénieurs durant 10 jours pour le montage.

Devis

Le devis élaboré ci-dessous est à ce stade estimatif. Le budget correspond donc à un plafond.

Descriptions	Montants TTC
Achat de la tente comprenant 10 jours d'ingénieur conseil	130'000.-
Déchargement	10'000.-
Main d'œuvre pour le montage durant 10 jours (6 personnes)	30'000.-
Préparation du terrain comprenant dégrappage de la terre et mise en place d'une surface en grave	50'000.-
Fondations ponctuelles et semelles filantes en béton	30'000.-
Adaptation des bas des cintres en bois pour protection contre la pluie	10'000.-
Raccordement électricité, canalisations EU et EC (dépend de l'emplacement)	20'000.-
Installation électrique (sans éclairage ni sono)	20'000.-
Équipement technique d'exploitation (sono, projecteurs, jeu d'orgues)*	55'000.-
Installation sanitaire dans les loges et pour le public	25'000.-
Équipement de sécurité (notamment extincteurs)	3'000.-
Enceinte	40'000.-
Démarches administratives, conception, plans, mise à l'enquête	30'000.-
Taxes et frais (dépend des puissances demandées)	20'000.-
Divers et imprévus, intérêts intercalaires	37'000.-
Total TTC	510'000.-

Pour le montage des installations, il est prévu de collaborer avec la Protection Civile ou avec un programme d'occupation de chômeurs.

Par ailleurs, le choix d'une localisation à proximité de la buvette des rives prévue dans le réaménagement du secteur Thièle – Canal oriental permettra d'éviter la construction d'un débit de boisson uniquement pour le théâtre.

Entretien, maintenance, etc. annuelles :

Il est envisagé de faire fonctionner le théâtre uniquement durant la période estivale, soit environ de la mi mai à la fin septembre. Il n'y aura donc pas

d'installation de chauffage fixe ; un chauffage d'appoint pour les premières et les dernières représentations de la saison peut cependant être envisagé.

Au vu du caractère particulier de cette construction, il est possible d'estimer les dépenses d'entretien et de maintenance annuelle à 3% de la valeur du bâtiment (contre 2% habituellement) soit fr. 15'000.- par année. En outre, le concepteur du théâtre recommande un nettoyage annuel de la bâche en PVC au moyen d'une nacelle et d'un jet d'eau sous pression. Ce nettoyage coûterait environ Fr. 4'000.- par intervention.

Il n'est pas prévu de gardiennage particulier en dehors des heures d'utilisation. L'enceinte à créer devra permettre d'assurer la sécurité de l'installation.

EXPLOITATION ET FONCTIONNEMENT

Après analyse de diverses structures de fonctionnement possibles (gestion communale, partagée ou entièrement privée), la solution à retenir consiste à mandater une association qui prendrait en charge l'ensemble du fonctionnement du théâtre d'été (voir ci-dessous).

Cette solution offre en effet une grande souplesse : la Ville finance l'acquisition et l'entretien du bâtiment dont elle reste propriétaire et alloue une subvention de fonctionnement à l'association, subvention qui ne couvre qu'une partie des besoins financiers d'une saison d'été complète. De son côté, l'association assure le financement de l'équipement technique de la salle (demandes de subvention auprès d'organismes tels que la Loterie romande), prend en charge la gestion du lieu (programmation, accueils de spectacles, locations à des tiers, etc.), et assure le financement complémentaire par les recettes de billetterie, de buvette et le sponsoring.

Dans ce contexte, il y aura lieu de préciser dans une convention les relations entre la Ville et l'association, dans le but d'assurer les bases d'une bonne collaboration entre les théâtres Benno Besson et de l'Echandole d'une part, le théâtre d'été de l'autre. Ainsi, les quelques pistes suivantes peuvent être dégagées à ce stade, qui devront être affinées dans les mois qui viennent :

- Le bâtiment est acquis par la Ville et mis à disposition de l'association gratuitement.
- Une subvention annuelle est allouée par la Ville de manière à ce que la programmation de la saison estivale soit de qualité. Cette subvention, d'un montant de Fr. 70'000.-/an (montant fixé sur la base d'un budget prévisionnel établi par l'association) comprendra quelques jours de location durant lesquels le Service des affaires culturelles pourra utiliser le théâtre

d'été pour des représentations dans le cadre des saisons ordinaires ou pour des créations.

- La buvette des rives est gérée par l'association. Ainsi, des synergies seront facilement trouvées entre le théâtre d'été et la buvette, les conflits d'usage éventuels seront également réglés au mieux.
- La saison estivale est organisée et en partie financée par l'association, qui gèrera en outre les locations à des tiers.
- L'association et la Ville mettent en place certaines collaborations : prêt de matériel technique, partage des réseaux culturels d'affichage SGA, liens réciproques sur les sites internet, etc.

L'Association du Petit Globe

L'association du Petit Globe a été fondée le 14 février 2006 par Geoffrey Dyson, Friedemann Sarnau, Michèle Dyson et Catherine Sarnau, tous quatre professionnels dans le milieu du spectacle. Geoffrey Dyson est actuellement codirecteur du théâtre Pulloff et directeur artistique du Théâtre Claque, à Lausanne. Friedemann Sarnau fait partie de la commission qui programme la saison musicale d'Yverdon-les-Bains et organise depuis de nombreuses années des concerts comme le traditionnel concert de la Saint-Sylvestre. Michèle Dyson organise l'achat des spectacles et dirige des ateliers de théâtre pour l'Etablissement Léon-Michaud depuis 1983. Catherine Sarnau est violoniste et enseignante dans l'Etablissement Léon-Michaud.

Les fondateurs de cette association sont donc actifs depuis de nombreuses années à Yverdon-les-Bains et connaissent bien son environnement culturel et associatif. Ils collaborent en outre de manière suivie depuis longtemps avec le service culturel de la ville.

Les buts de l'association consistent à apporter un soutien au rachat et à l'équipement du théâtre élisabéthain et à son installation définitive dans le secteur des rives du lac et à assurer la gestion de ce lieu pendant la période estivale.

La jauge de la salle, ses qualités acoustiques et d'ambiance, ainsi que sa localisation dans un espace de loisir estival militent en faveur d'une utilisation multiple. A titre d'exemple, on pourrait imaginer :

- une saison de théâtre d'été, cabaret, ... ;
- des spectacles d'abonnement du TBB et de l'Echandole en début et en fin de saison (deux à quatre représentations);
- un concert de fin de saison (ou d'ouverture) de la Saison musicale classique;
- des concerts dans le cadre de la "Carte musicale de l'été" ;
- des animations dans le cadre des "Fest'Yv'Eté" ;

- une utilisation dans le cadre des Jeux du Castrum ;
- des locations à des sociétés locales (chœurs, musique, ...) ;
- projections vidéo et ciné-club ;
- spectacles des cours de théâtre et concerts ou auditions du Conservatoire de Musique du Nord Vaudois
- collaboration avec des manifestations organisées dans les communes voisines (Festival de Jazz de Concise, spectacles de troupes de théâtre amateurs, etc..).

CONCLUSIONS

Le potentiel que présente l'implantation d'un théâtre d'été dans notre ville, le fait qu'une association se soit créée spontanément et les perspectives qu'un tel projet présente en termes d'animation dans le secteur des rives du lac militent en faveur de l'acquisition du théâtre du Clédar par la Ville. Sa conception et son intégration dans le plan d'aménagement des Rives du lac permettraient à Yverdon-les-Bains de renforcer son image attrayante comme centre culturel régional.

FINANCEMENT

La commune assurera le financement de l'acquisition et de l'installation du théâtre d'été pour un montant maximum de fr. 510'000.-, sous déduction de la participation de l'association du Petit Globe (demandes de soutien en cours) pour les frais d'équipement technique.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 79'000.-. Elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 9'000.-, l'amortissement, fr. 51'000.-, et les frais d'entretien (3 %) et de nettoyage de la toile PVC, fr. 19'000.-



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à procéder à l'acquisition du théâtre élisabéthain du Clédar et à son implantation dans le périmètre des Rives du Lac, sur la rive droite de la Thièle.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 510'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3103 « Théâtre du Clédar » et amortie en 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

Le Secrétaire :

M.-A. Burkhard

J. Mermod

Annexe : grille d'évaluation du projet

Délégués de la Municipalité : Mme N. Saugy et MM P.-A. Treyvaud et D. von Siebenthal